



DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
078-217806405-20260327-1185471-DE  
Reçu en préfecture le 16/04/2026  
Publié le : 16/04/2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un mars, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 33**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Pierre Testu, Mme Pauline Cussac, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétre-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

**Ont donné procuration : 2**

Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Adeline Nonis à M. Emmanuel Augy.

**Absents non représentés : 0**

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

#### Délibération n° DEL-26-03-27-56

**Objet :** Election des membres du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex  
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr  
www.velizy-villacoublay.fr

*Délibération n° DEL-26-03-27-56*

*Objet : Election des membres du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).*

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L123-6, R123-8 et R123-10,

VU l'élection municipale en date du 15 mars 2026, laquelle a donné lieu au renouvellement du Conseil municipal,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-01 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-03 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire en date du 20 mars 2026,

VU sa délibération n° DEL-26-03-27-01 en date du 27 mars 2026 relative à la fixation du nombre de membres pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

VU sa délibération n° DEL-26-03-27-02 en date du 27 mars 2026 relative aux modalités de dépôt des listes de représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

CONSIDÉRANT que l'article R123-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles susvisé prévoit que dès son renouvellement, le conseil municipal procède, dans un délai maximum de deux mois, à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'administration du Centre d'Action Sociale. Cette disposition précise que le mandat des membres précédemment élus par le Conseil municipal prend fin dès l'élection des nouveaux membres et au plus tard dans ce délai de maximum deux mois,

CONSIDÉRANT que préalablement au déroulement de cette élection, et dans le respect de l'article 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles susvisé, il a été proposé au Conseil municipal de fixer le nombre de membres devant siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vélizy-Villacoublay dans le cadre de la délibération n° DEL-26-03-27-01 susvisée, à hauteur de 6 membres élus par le Conseil municipal en son sein et 6 membres nommés par le Maire,

CONSIDÉRANT que concernant plus particulièrement les membres devant être élus par le Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle, l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles susvisé précise qu'ils sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Objet : Election des membres du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

---

CONSIDÉRANT que le scrutin est secret,

CONSIDÉRANT que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes,

CONSIDÉRANT que les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste,

CONSIDÉRANT que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats,

CONSIDÉRANT que deux listes de candidatures ont été reçues dans les délais, étant précisé qu'une liste déposée par le groupe « Vélizy Ecologiste et Solidaire » n'a pas été communiquée dans des conditions permettant à l'assemblée d'en prendre dûment connaissance avant le scrutin :

**1. Pour le groupe « Vivre à Vélizy » :**

- Mme Sarah Hamdi.

**2. Pour le groupe « Façonnons Vélizy pour l'avenir » :**

- Mme Magali Lamir,
- Mme Michèle Ménez,
- Mme Chrystelle Coffin,
- Mme Muriel Garat,
- M. Denis Corman,
- Mme Josette Marchais.

ENTENDU l'exposé de M. Pascal Thévenot, rapporteur,

Le Conseil municipal ayant désigné M. Emmanuel Augy et Mme Maeva Taupenas en qualité d'assesseurs pour constituer le bureau de vote,

**APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,**

Après l'appel nominal, chaque Conseiller municipal a déposé lui-même son bulletin de vote inséré dans une enveloppe blanche, dans l'urne, puis a apposé sa signature sur la feuille d'émargement. Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas recourir à l'isoloir.

Il a été procédé au dépouillement pour l'élection des membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vélizy-Villacoublay, qui a donné les résultats ci-après :

Délibération n° DEL-26-03-27-56

Objet : Election des membres du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

---

Nombre de votants = 35

- Abstentions = 0
- Bulletins blancs et nuls = 2
- Suffrages exprimés = 33

Ainsi répartis :

La liste « **Vivre à Vélizy** » obtient 4 voix.

La liste « **Façonnons Vélizy pour l'avenir** » obtient 29 voix.

Quotient électoral = 5,5

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « **Façonnons Vélizy pour l'avenir** » obtient 5 sièges et la liste « **Vivre à Vélizy** » obtient 1 siège.

Sont ainsi déclarés élus :


- Mme Magali Lamir, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,
- Mme Michèle Ménez, 7<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- Mme Chrystelle Coffin, Conseillère municipale déléguée,
- Mme Muriel Garat, Conseillère municipale,
- M. Denis Corman, Conseiller municipal,
- Mme Sarah Hamdi, Conseillère municipale,

membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vélizy-Villacoublay.


Fait et délibéré en séance le 27 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



  
Johanna Ledanseau  
5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
Secrétaire de séance



  
Pascal Thévenot  
Maire